



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 203 – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 12 OCTOBRE 2024 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE, au 199, chemin Barkmere, Barkmere (Québec), à laquelle sont présents la conseillère Kimberley Lamoureux et les conseillers Stephen Lloyd, Kenneth Mann, et Jake Chadwick formant quorum sous la présidence du maire Luc Trépanier.

Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

À la séance du Conseil ci-dessus mentionnée a été donné l'avis de motion suivant :

« Monsieur le conseiller Stephen Lloyd dépose le projet de règlement 285 modifiant le règlement de construction 203 afin de mettre à jour certaines dispositions à la suite des amendements au Plan d'urbanisme et donne avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

Une copie du projet de règlement disponible pour consultation par les citoyens. »

Je, soussigné Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier, certifie que ce qui précède est une copie exacte et fidèle du livre des délibérations de la ville de Barkmere.

Donné à Barkmere, ce 12 octobre 2024.



Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier.